

N° 26-05-43

EXTRAIT **DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-BOIS-ROBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard MOISAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2026.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 14

PRÉSENTS : M.M. et Mmes DELAVAUD Maurice, KERJEAN Yann, LEFEBVRE Charlène, LOUISET Olivier, MAILLARD Aurélie, MOISAN Bernard, MOREAU Chloé, ROUXEL Olivier, VOLLAND Claudine.

EXCUSÉS : M.M. et Mmes DA SILVA PEDRO Jérôme (pouvoir à Mme MOREAU Chloé),
DESPINS Claudette (pouvoir à Mme VOLLAND Claudine),
GUICHOUX Bernard (pouvoir à Mme LEFEBVRE Charlène),
MANIANGA-KEYET Brice, MORDRET Pauline (pouvoir à M. LOUISET Olivier),
PICARD Sophie (pouvoir à Mme MAILLARD Aurélie).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LEFEBVRE Charlène.

***OBJET : Lancement
d'une démarche de
préservation foncière
et immobilière
en vue de futurs
projets communaux***

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Commune de préserver et valoriser son patrimoine foncier et immobilier,

Considérant la nécessité d'anticiper les besoins futurs de la population en matière d'équipements publics, de stationnement, de logements communaux et d'aménagements urbains,

Considérant que la Commune souhaite engager une réflexion globale portant notamment sur :

- . la création d'annexes communales ;
- . la construction ou l'aménagement de bâtiments publics ;
- . la création de parkings ;
- . l'aménagement de logements communaux à vocation locative ;
- . la réhabilitation ou transformation de bâtiments existants ;
- . tout autre équipement ou aménagement répondant à un intérêt communal ;

Considérant qu'il convient, dans cette optique, de préserver les biens, terrains, bâtiments ou emprises susceptibles d'accueillir ces futurs projets,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **décide** :

- **D'approuver le principe d'une démarche communale de préservation, d'étude et de valorisation du patrimoine foncier et immobilier communal en vue de la réalisation de futurs projets d'intérêt général.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes études préalables nécessaires, notamment techniques, financières, juridiques, urbanistiques ou architecturales, concernant les projets envisagés.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tout organisme, bureau d'études, maître d'œuvre, service de l'État, établissement public ou partenaire institutionnel compétent afin d'accompagner la Commune dans cette démarche.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à rechercher et solliciter toutes subventions ou aides financières mobilisables auprès de l'État, de la Région, du Département, de l'intercommunalité ou de tout autre organisme financeur.**
- **De préciser que chaque projet fera, le cas échéant, l'objet d'une délibération spécifique ultérieure portant notamment sur son programme, son coût prévisionnel, son financement et ses modalités de réalisation.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 29 mai 2026.

Le Maire,
Bernard MOISAN

